

## Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté

CORTINA NV  
Meersbloem-Melden 42  
BE-9700 Oudenaarde

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant:

Référence de l'article: ADVANCE81  
EN ISO 20345:2022 S1 P FO HRO SR

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée, EN ISO 20344:2021 et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE.

L'organisme notifié

SGS FIMKO OY, NOTIFIED BODY 0598  
TAKOMOTIE 8  
HELSINKI, 00380  
FINLAND

a réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante, n° 0598/PPE/23/3391.

Signature par et au nom de CORTINA NV, Meersbloem-Melden 42, BE-9700 Oudenaarde  
25/07/2023



Peter De Mezure  
QA Manager  
Oudenaarde



Eddy Dumarey  
Chief Executive Officer  
Oudenaarde